

1. *Débitrice:* **EBCON Networks SA, en liquidation**, sans adresse, **1212 Lancy**

2. *Remarques:* Concevoir, construire, aménager, investir dans, entretenir et maintenir des réseaux de télécommunications, les acheter, les vendre ou en céder l’usage à des tiers ou à des sociétés affiliées; services financiers, administratifs et techniques y relatifs

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l’office dès ce jour:

1. L’état de collocation (réf. n° 1);

2. L’état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l’inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l’inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l’état de collocation, l’état de revendication et l’inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)

Pour tout renseignement:

Philippe Wolfer, tél. 022 388 89 02

Office des faillites

1227 Carouge

(03185072)